

Statement of the Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions

09 December 2021

Final progress report on the enterprise resource planning project

(ACABQ report A/76/7/Add.20; related reports A/76/386, A/76/131)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the Advisory Committee's report on the enterprise resource planning project.

Around the same time last year, I introduced the report of the Committee on the twelfth progress report of the Secretary-General, A/75/386, which was intended to provide the final update on the Umoja project phase. The Committee noted in its related report that it was not fully convinced that the project would be fully implemented and deployed by 2020 and requested the Secretary-General to provide a final progress report on the project and stabilization phase of Umoja, which would establish a clear record of the achievements and outstanding activities at the end of the project and stabilization phases of Umoja. The Committee furthermore requested the Board of Auditors to conduct an independent assessment of the implementation status of the Umoja project with a view to identifying potential gaps, challenges and opportunities, quantifying the best practices and lessons learned, and to present an update in the context of its next annual progress report on the implementation of Umoja.

The present reports of the Secretary-General and the Board of Auditors are submitted in response to those requests, and in line with the relevant decisions of the General Assembly. Similarly to last year, the Committee notes in its report the findings of the Board that gaps exist in the implementation of the Umoja project, notably in the area of conference and events planning, which put in question the completion of the project phase of Umoja. The Committee again notes that, in certain cases, the Board and the Secretariat also express differing views as to the implementation status of the Umoja project, and that further clarity would be needed as

to which aspects of the system are fully delivered, under stabilization or to be undertaken as part of continuous improvements, in order to fully evaluate and take stock of the investment made by member States. In addition, the Committee notes that there is a high number of recommendations of the Board which are still under implementation and encourages the Secretary-General to engage with the Board in proactively addressing their implementation.

Accordingly, the Advisory Committee recommends in its report that the General Assembly request the Secretary-General to provide an update on the status of implementation of Umoja, including a clear record of achievements and outstanding activities, and of the status of implementation of the Board's recommendations, in the context of a further progress report on the Umoja system. The Committee also recommends that the General Assembly request Secretary-General to continue to update the Assembly on the functioning and development of the Umoja system through the submission of an annual progress report. The Committee recommends that a section on lessons learned be included as part of the regular format of the Secretary-General's progress reports going forward.

With respect to the proposed resource requirements for 2022 of \$24,571,800 for the Enterprise Resource Planning Solution Division, the Advisory Committee recommends that the General Assembly approve the continuation of the 68 posts of the Division. With respect to the proposed level of non-post resources, the Committee recommends that, in view of the pattern of expenditure in 2021, a 10 and 15 per cent reduction be applied to the requested provisions for consultants and travel of staff, respectively, and that further clarification be provided for the projected overspend under contractual services in 2021 and the level of resources requested for 2022. In terms of financing the requirements of the Division from 2023 onwards, the Secretary-General proposes a revised cost-sharing arrangement which the Advisory Committee does not consider to be sufficiently justified and recommends the Secretary-General to refine and present for the consideration of the General Assembly in the context of his next progress report.

Thank you, Mr. Chairman.

Déclaration du Président
du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
Le 9 décembre 2021

Dernier rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré

(Rapport du Comité consultatif : A/76/7/Add.20 ;

rapports correspondants : A/76/386, A/76/131)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Comité consultatif sur le progiciel de gestion intégré.

À peu près à la même époque l'année dernière, j'ai présenté le rapport du Comité sur le douzième rapport d'étape du Secrétaire général sur Umoja, paru sous la cote A/75/386, qui devait être le dernier. Dans ce rapport, le Comité avait noté qu'il n'était pas pleinement convaincu que le progiciel serait pleinement mis en service d'ici à la fin de 2020 ; il avait donc prié le Secrétaire général de présenter un rapport final sur la phase de projet et la période de stabilisation d'Umoja dans lequel il dresserait un bilan clair des activités qui avaient été réalisées et de celles qui restaient inachevées à la fin des phases de projet et de stabilisation. Le Comité consultatif avait également demandé au Comité des commissaires aux comptes de procéder à une évaluation indépendante de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet Umoja en vue de recenser les lacunes existantes, les défis à relever et les possibilités à exploiter, de quantifier les bonnes pratiques et les enseignements tirés, et de présenter une mise à jour dans le cadre de son prochain rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'Umoja.

Les présents rapports du Secrétaire général et du Comité des commissaires aux comptes ont été établis en réponse à ces demandes et en application des décisions pertinentes de l'Assemblée générale. Comme l'année dernière, le Comité consultatif note dans son rapport que le Comité des commissaires aux comptes a constaté des lacunes

dans la mise en œuvre du projet Umoja, notamment dans le domaine de la planification des conférences et des manifestations, ce qui remet en question l'achèvement de la phase de projet. Le Comité consultatif note de nouveau que, dans certains cas, le Comité des commissaires aux comptes et le Secrétariat expriment des points de vue divergents quant à l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet Umoja ; il estime donc que, pour évaluer pleinement l'investissement consenti par les États Membres et en faire le bilan, il faudrait préciser quels sont les volets du progiciel qui ont été intégralement menés à bien, ceux qui sont en cours de stabilisation et ceux qui devront être mis en place dans le cadre des activités d'amélioration continue. De plus, le Comité consultatif note qu'un grand nombre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sont toujours en cours d'application et encourage le Secrétaire général à collaborer avec le Comité et à prendre des mesures proactives pour les appliquer.

En conséquence, dans son rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'Umoja, en dressant un bilan clair des activités qui ont été réalisées et de celles qui restent inachevées, et sur l'état d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans un prochain rapport d'activité sur Umoja. Le Comité recommande également que l'Assemblée prie le Secrétaire général de continuer de la tenir informée du fonctionnement et du développement du progiciel Umoja en lui présentant chaque année un rapport d'activité. Le Comité recommande que les prochains rapports d'activité du Secrétaire général comportent systématiquement une section sur les enseignements tirés de l'expérience.

S'agissant des crédits demandés pour la Division du progiciel de gestion intégré pour 2022, dont le montant s'élève à 24 571 800 dollars, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve le maintien des 68 postes de la Division. S'agissant des crédits demandés pour les objets de dépense autres que les postes, le Comité recommande une réduction de 10 % au titre des consultants et une réduction de 15 % au titre des voyages du personnel, compte tenu de la structure des dépenses en 2021, et recommande que des précisions soient données au sujet du dépassement de crédits prévu au titre des services contractuels en 2021 et du niveau des ressources demandées pour 2022. En ce qui concerne le financement de la Division à partir de 2023, le Secrétaire général a proposé une formule révisée de partage des coûts

que le Comité consultatif juge insuffisamment justifiée ; le Comité recommande donc que le Secrétaire général affine sa proposition et qu'il la présente à l'Assemblée générale pour examen dans son prochain rapport d'activité.

Monsieur le Président, je vous remercie.